

MARCHE N° 2021051

Maîtrise d'œuvre Pôle Gare Niort Atlantique Phase 1

Avenant n° 6

ENTRE :

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 19 mai 2025,

d'une part,

ET :

Le titulaire du marché, la SAS PHYTOLAB, 4 bis rue du Général Leclerc de Hauteclocque — 44000 NANTES, SIRET 443.063.086.00039, mandataire du groupement formé par elle avec :

- SUPER 8
- ARTELIA
- STUDIO VICARINI

d'autre part,

Vu :

- la délibération du Conseil d'Agglomération en date du 16 novembre 2020 autorisant le lancement de la consultation et la signature du marché en découlant ;
- le marché n° 2021051 relatif à la maîtrise d'œuvre Pôle Gare Niort Atlantique Phase 1 signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le groupement représenté par le mandataire Phytolab et notifié le 2 juin 2021 ;
- les articles L. 2194-1 2° et R. 2194-1 du Code de la commande publique relatifs aux modifications prévues au contrat ;
- la délibération du Conseil d'Agglomération du 19 mai 2025 autorisant la signature du présent avenant ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - MODIFICATION DU MONTANT DE REMUNERATION

Conformément à l'article n° 27 du CCAP relatif aux modifications de programme, un complément de rémunération forfaitaire de 30 705 € HT est intégré, notamment du fait de prestations complémentaires réalisées par la maîtrise d'œuvre sur des sujets spécifiquement sollicités par la maîtrise d'ouvrage.

Le forfait de rémunération sur les missions de base, missions complémentaires et tranches optionnelles est établi à 840 611,93 € HT.

ARTICLE 2 - ANNEXES

Le présent avenant comporte 1 annexe, à savoir la répartition des honoraires complémentaires par co-traitant. Le paiement sera réalisé à l'avancement.

FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL

A, le,
Le titulaire

A Niort, le,
Le représentant légal de la CAN

Projet Gare Niort Atlantique - Marché de Maitrise d'œuvre
Avenant n°6

n°FIM		€ HT	Phytolab	Artelia	Super 8	Studio Vicarini	Secteur
FIM 01	Portails & clotures SNCF						005 Voirie Industrie-Aiffres 004 PK Courte Durée
FIM 03	Modification rue Mazagran						001 rue Mazagran
FIM 05	Habillage transfo						005 Voirie Industrie-Aiffres
FIM 10	Intégration éclairage dans abris vélos						005 Voirie Industrie-Aiffres 002 PEM
FIM 11	Prise en compte des remarques SNCF pour éclairage gare						000 Place de la Gare
FIM 19	Modification du parking 15 places						003 Parkings agents SNCF 15 places
FIM 20	Modificationde la palette végétale						Tous secteurs
FIM 21	Permis d'aménager modificatif						Tous secteurs
FIM 22	Modifications des parties supérieures des abris vélos						005 Voirie Industrie-Aiffres 002 PEM
FIM 23	Balisage piéton						000 Place de la Gare
FORFAIT € HT		30 705,00 €	18 605,00 €	2 875,00 €	6 125,00 €	3 100,00 €	